

Service Clients SIG
Services Industriels de Genève
Case postale 2777
1211 Genève 2
CHE-108.955.185 TVA

P.P. 1211 Genève 2

Poste CH SA

Facturation 022 420 88 94 www.sig-ge.ch

PRIMEO ENERGIE AG Referenz MGB_DENNER Überlandstrasse 2 CH-8953 DIETIKON



Concerne: DENNER AG

N° client

52186

N° du compte 2

201133802 (pour toute communication)

N° facture

37508358

du 03.06.2024

Lieu de consommation 34718001

Av. de l'Etang 55, Arcade CHATELAINE

Facture de consommation

Mai 2024 - période du 01.05.2024 au 31.05.2024 (31 jours)

Date échéance 03.07.2024

Consommation relevée

(Détail au verso)

Votre énergie électrique Jusqu'à 10% Vitale Vert Total Electricité

2'826.14

Montant à payer arrondi à Total en CHF, inclus TVA

2'826.15

100% recyclé - 119981

Pour l'électricité, la facture se base sur votre courbe de charge. Le montant tient compte des données actuelles de votre consommation, mesurée en périodes de 15 minutes. Pour le gaz et l'eau, la facture se base sur les index relevés et tient compte des factures intermédiaires éventuelles établies depuis le relevé précédent. Cette facture ne tient pas lieu d'état de compte (le règlement de précédentes factures éventuellement impayées reste dû).



Récépissé

Compte / payable à CH96 3000 0001 1200 0225 0 SERVICES INDUSTRIELS DE

Référence

00 02011 33802 00240 00015 52099

Payable par PRIMEO ENERGIE AG Referenz MGB_DENNER 8953 DIETIKON

Monnaie CHF Montant 2 826.15

Section paiement



Monnaie CHF Montant 2 826.15

Compte / payable à

CH96 3000 0001 1200 0225 0 SERVICES INDUSTRIELS DE GENEVE Chemin du Château Bloch 2 1211 GENEVE 2

Référence

00 02011 33802 00240 00015 52099

Payable par PRIMEO ENERGIE AG Referenz MGB_DENNER 8953 DIETIKON

P01/P/G1052/19280717/20240604/002831

O Electricité Profil Pro BT

Point de mesure : CH102250123450000000000000352677

Numéro compteur: 569835

	Q	Quantité		x du mois	Dernière Pmax facturée		Mois de référence	
Heures pleines (HP) Heures douces (HD)		'957.4 kWh '890.0 kWh		33.9 kW	•	32.7 kW	Mars 24	
Energie réactive Franchise d'énergie réactive non fac consommation x 0.4800 = .472		kvarh		-		-		
		Qu	antité		Prix HT	Montan en CHI		
Energie Jusqu'à 10% Vita	le Vert			,		1'200.61		
dont heures pleines		5'957.4	kWh	×	0.1395 =	831.06	8.1	
dont heures douces	•	3'890.0	kWh	×	0.0950 =	369.55	8.1	
Utilisation du réseau						944.44		
dont heures pleines		5'957.4	kWh	×	0.0790 =	470.63	8.1	
dont heures douces		3'890.0	kWh	×	0.0475 =	184.78	8.1	
Pmax HP	. 31	jours x 33.9	kW	×	0.2416 =	253.94	8.1	
Ajustement Pmax HP	121			×	0.2416 =	35.09	8.1	
Prestations dues aux collectivités publiques (13.20 % du montant HT de l'utilisation du réseau)						8.1		
Supplément fédéral (énergies renouvelables et protec	ŕ	9'847.4	kWh	x - ,,	0.0230 =	226.49	8.1	
Réserve d'électricité Confédération		9'847.4	kWh	x	0.0120 =	118.17	· 8.1	
Informations complémentaires	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·							
Utilisation du réseau	9.59 ct/kWh							
Redevances et PCP	I 27 ct/kWh	14.				the second second		

Redevances et PCF 1.27 ct/kWh Fourniture d'énergie 12.19 ct/kWh 26.55 ct/kWh

En cas de réclamation - Vous pouvez contester tout ou partie de votre facture en adressant, par courrier, une réclamation au Service Clients SIG, dans un délai de 30 jours dès sa En cas de reclamation - Vois pouvez contester tout ou partie de votre lacture en adressant, par courrier, une reclamation au service Clients SIG, dans un delai de 30 jours des sa réception. Pour une contestation d'une partie seulement du montant, la quote-part non litigieuse doit être réglée dans le délai mentionné. En cas de non paiement dans les délais, SIG perçoit des frais de rappel, conformément aux tarifs en vigueur.

Droit de SIG en matière de poursuite - Les décisions de SIG, lorsqu'elles sont entrées en force, sont assimilées à des jugements exécutoires, au sens de l'article 80 de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et faillite. La procédure de recouvrement d'une facture de SIG lui est ainsi facilitée.

Lieu

Av. de l'Etang 55, Arcade, CHATELAINE

34718001

Facture de consommation

Mai 2023 - Mai 2023

N° facture

37508358 du 03.06.2024

Page

3/3

Electricité Suite...

Total HT 2'614.38

Soit TTC 2'826.14

dont TVA

01%

2'614.38

211.76

Consommations moyennes par jour >

Période prise en compte pour la statistique Electricité heures pleines Mai 2024 - Mai 2024 192.2 kWh 125.5 kWh Avr 2024 - Avr 2024 189.7 kWh 125.1 kWh Mars 2024 - Mars 2024 168.1 kWh 124.6 kWh

172.1 kWh

Interventions d'urgence 24h/24h : 022 420 88 II

113.8 kWh

4283 P01/P/G1052/19280717/20240604/002831

110087